



Direction générale de la Santé

Paris, le 21 juillet 2019

## **Communiqué de presse**

### **Nouvelle vague de chaleur : La Direction générale de la santé appelle à la vigilance**

**Météo France a annoncé la survenue d'un nouvel épisode de canicule la semaine prochaine. De fortes chaleurs sont attendues au sud de la Loire dès lundi 22 juillet 2019 notamment sur le sud-ouest et à partir de mardi la canicule devrait toucher une très large partie du territoire.**

**En prévision de cette canicule, la Direction générale de la santé rappelle à tous les conseils pour se protéger et protéger son entourage, et notamment les personnes les plus fragiles.**

Météo France prévoit un temps très chaud dès lundi au sud de la Loire notamment sur le sud-ouest. Mardi les très fortes chaleurs persisteront dans le sud-ouest (les températures maximales pourront atteindre 40°C) et s'étendront vers le nord et l'est du pays. Le pic de chaleur maximal est attendu entre mercredi et jeudi.

En prévision de cette vague de chaleur, la Ministre des Solidarités et de la Santé a décidé de mobiliser le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour que soient diffusés dès lundi matin sur les antennes télévisuelles et radiophoniques des spots rappelant les conseils de prévention.

La plateforme téléphonique « Canicule Info Service » sera également ouverte dès lundi matin. Ce numéro vert, accessible au **0800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe en France, du lundi au samedi de 9h à 19h) permet d'obtenir des conseils.

**La Direction générale de la Santé appelle l'ensemble des acteurs (pouvoirs publics, collectivités, associations, structures d'accueil collectif de mineurs, entreprises, familles, voisins, etc.) à se mobiliser pour anticiper l'arrivée de cette vague de chaleur et à relayer les conseils des autorités sanitaires, en particulier auprès des personnes les plus fragiles :**

- **Personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées** : incitez-les à **s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie** afin de recevoir le soutien de bénévoles, et prenez de leurs nouvelles très régulièrement. Soyons solidaires des plus démunis, notamment des personnes sans domicile et incitez-les à accéder à des lieux réfrigérés, tant en journée que la nuit, avec notamment l'ouverture de parcs et jardins.

- **Nourrissons et jeunes enfants** : veillez à **les protéger en permanence de la chaleur** (éviter les sorties aux heures les plus chaudes, les faire boire et les hydrater régulièrement, leur faire porter chapeau et lunettes de soleil et leur appliquer de la crème solaire). Ne les laissez jamais dans une pièce mal ventilée ou un véhicule, même pendant une très courte durée.
- **Enfants** : favorisez leur hydratation et leur rafraîchissement. **Vous tenez à eux, ne les quittez pas des yeux pour éviter les noyades**. Au cours de l'été 2018, les noyades accidentelles ont augmenté de 30% par rapport à l'été 2015, notamment au cours des épisodes de fortes chaleurs.
- **Travailleurs** : **buvez beaucoup d'eau, plusieurs fois par jour**. Soyez vigilants pour vos collègues et vous-même. Protégez votre peau du soleil, et si vous vous sentez mal, signalez-le rapidement.
- **Sportifs** : **évitent l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée**.
- **En cas de maladies chroniques ou de traitement médicamenteux régulier**, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou votre pharmacien.

**FOCUS VACANCES : Dans cette période de départ et retour de vacances, si vous devez prendre la route :**

- › Evitez de circuler aux heures les plus chaudes et faites des pauses plus fréquentes qu'habituellement, à l'ombre ou dans des lieux frais ;
- › **Ne laissez jamais les enfants seuls ou sans surveillance dans la voiture.**

**Pour tous vos déplacements (route, train...) :**

- › **Soyez particulièrement vigilant avec les personnes fragiles ou âgées ;**
- › **Emportez des quantités d'eau suffisantes et buvez (ou donnez à boire) régulièrement** de l'eau. N'hésitez pas à utiliser les points d'eau ou les fontaines à eau disponibles dans les gares ou sur les aires d'autoroute ;
- › **Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps** (au moins le visage et les avant-bras) **plusieurs fois par jour**, par exemple à l'aide d'un brumisateurs ;
- › Pour le voyage, il est recommandé de **se vêtir légèrement** en préférant des vêtements amples, légers, de couleur claire ;
- › **Si vous voyez une personne victime d'un malaise, appelez immédiatement le 15.**

Pour vous accompagner sur la route, des messages de prévention seront diffusés sur les panneaux lumineux et par les radios autoroutières (107.7FM) dans les départements concernés.



**Pour en savoir plus sur les mesures du plan national canicule et les recommandations de prévention à l'attention des différents publics :**

- Ministère des Solidarités et de la Santé - [Canicule et fortes chaleurs](#)
- Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/l-info-accessible-a-tous/canicule>
- La [carte de vigilance Météo-France](#) permet de s'informer deux fois par jour de l'évolution des températures.
- Ministère du Travail : [Rappel aux employeurs des mesures<sup>1</sup> visant à assurer la sécurité et à protéger la santé des travailleurs de leurs établissements, notamment en période de fortes chaleurs](#)
- [Sites internet des agences régionales de santé](#) et des préfectures concernées par ces fortes chaleurs pour les informations et recommandations locales spécifiques.

Contact presse : [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr) Tel : 01 40 56 84 00

<sup>1</sup> 1 Articles L. 4121-1 et suivants et articles R. 4121-1 et suivants du code du travail